

LA RESPONSABILITE AIDE-SOIGNANTE

1 jour

27/03/2024 – 10 /06 /2024 - 17 /10 /2024 – 2/12/2024
9h-12h30 - 13h30-17h (7H)

Au quotidien, l'aide-soignant engage sa responsabilité de professionnel dans l'exercice de ses activités. Cette formation est l'occasion de réactualiser ses connaissances relatives aux référentiels d'activités et de compétences AS, de délimiter son champ d'interventions et de questionner sa pratique.

Public concerné :

Aide-soignant en exercice professionnel

Objectifs :

- ✓ Se référer aux textes législatifs qui encadrent l'exercice AS
- ✓ Prendre des décisions éclairées
- ✓ Savoir agir en toute sécurité

Déroulement de la formation :

Matin :

Tour de table, expression des attentes de la formation

Concept de responsabilité et de collaboration

La base réglementaire de la profession d'aide-soignante

Après-midi :

Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients

Analyse de situations professionnelles

Evaluation de la satisfaction de la formation

Méthodes et moyens pédagogiques :

- ✓ Apports théoriques
- ✓ Tableau comparatif entre l'ancien référentiel d'activités et de compétences AS de janvier 2005 et le nouveau référentiel AS de juin 2021
- ✓ Echanges à partir de l'expérience professionnelle des participants
- ✓ Analyse de situations rencontrées dans la pratique quotidienne

Intervenants : Formateurs de l'IFAS du Centre Hospitalier d'Angoulême

Documents fournis :

Le nouveau référentiel d'activités et de compétences aide-soignant du 10 juin 2021

Document pédagogique : contenus de la formation

Tarifs : 170€

Contact : ifas.cha@ch-angoulême.fr

Adresse géographique : Campus Santé – 85 rue de Breuty – 16400 LA COURONNE



Rond-Point de Girac - CS 55015 Saint-Michel - 16959 ANGOULÊME CEDEX 9
ch-angoulême.fr

N° FINES : 160000451